

1.0	Demande de permis de construire	<input type="checkbox"/> Demande de permis de construire	Commune n°: _____ Réception: _____
		<input type="checkbox"/> Demande de permis général	

NPA / Commune: _____ Coordonnées planimétriques: _____
 Rue / Lieu-dit: _____ N°: _____ Parcelle(s)/Droit de superficie n°(s): _____

Maître d'ouvrage (nom, profession, adresse, personne de référence): Téléphone _____

Télécopie _____

Courriel _____

Représentant (e) avec procuration (nom, profession, adresse, personne de référence): Téléphone _____

Télécopie _____

Courriel _____

Auteur du projet (nom, profession, adresse, personne de référence): Téléphone _____

Télécopie _____

Courriel _____

Propriétaire foncier (nom, profession, adresse,

Propriétaire immobilier si pas identique au maître d'ouvrage): Téléphone _____

Projet de construction

Description: Nouvelle construction Trans-formation Aménagement Changement d'affectation Agrandissement Démolition

Installations techniques Transformation intérieure d'immeubles dignes de protection ou de conservation Autres

Utilisation: Artisanat Agriculture Habitat

Industrie Prestation de services Autres _____

Description du projet et de l'utilisation prévue:

Utilisation actuelle (en particulier des combles): _____

Fondations Système: _____

Construction portante Etayage: _____ Parois: _____ Plafonds: _____

Façades Matériel: _____ Couleur: _____

Toit Forme: _____ Inclinaison: _____

Matériel: _____ Couleur: _____

Damage Pose de pieux Minage Abaissement d'eaux souterraines

Coûts de construction selon l'art. 11, al. 1, lit. e DPC fr.: _____

Coûts de construction totaux, équipement compris, sans l'acquisition du terrain fr.: _____ fr./m³ _____ Volume bâti SIA _____ m³

Prescriptions concernant les zones et la protection

Zone d'affectation: _____ Zone de protection / ensemble bâti selon le recensement architectural (RA) _____

Niveaux admis / classe de construction: _____ Objets dignes de protection Oui Non

Plan de quartier: _____ Objets dignes de conservation Oui Non

Sites contaminés / potentiellement contaminés: Oui Non Objet cantonal Oui Non

Degré de sensibilité: DS _____ Zone de danger Oui Non

Zone de protection des eaux: A B C S

Demande de dérogation (joindre motifs sur feuille séparée)

Sont demandées les dérogations aux prescriptions suivantes:

Règl. constr. communal, art. _____ LCER, art. _____ LAE, art. _____

LC, art. _____ LRLR, art. _____ Art. 24 LAT/81 ss LC

OC, art. _____ OPBNP, art. _____ Autres _____



Quelques conseils pour accélérer la procédure

Tout comme les autorités, les requérants peuvent contribuer au déroulement rapide et efficace de la procédure. Voici les conseils à suivre à cet effet:

- Prendre contact assez tôt avec la commune (administration communale ou administration des constructions).
- Au besoin, demander la notice nécessaire à la commune.
- Demander des informations sur les prescriptions en vigueur ou, éventuellement, en préparation.
- Remettre des dossiers complets (demande, plans et autres pièces), en nombre suffisant.
- En cas de doute, demander préalablement à la commune quels sont les documents à remettre.
- Pour les biens immobiliers «dignes de protection» ou «dignes de conservation», veuillez demander au secrétariat communal la notice d'information ad hoc et prendre rapidement rendez-vous avec le Service cantonal des monuments historiques.
- Soigner les détails quant à la forme:
 - Joindre les requêtes relatives aux autres autorisations et demandes de raccordement (par exemple route, énergie, eau).
 - Joindre les calculs effectués pour obtenir, par exemple, l'indice d'utilisation, les besoins en places de stationnement, les surfaces nécessaires pour les abords, etc.
 - Motiver et joindre les demandes de dérogation.
 - Ne pas oublier d'apposer la date et les signatures des requérants, des auteurs du projet et, au besoin, des propriétaires fonciers (ou des personnes qui accordent le droit de superficie) sur la demande de permis de construire et les plans du projet.

Formulaire officiel

- Le formulaire officiel sera utilisé pour tous les projets de construction. Art. 34 LC / art. 10, al. 2 DPC
- Il sera remis en deux exemplaires au moins, accompagné des annexes nécessaires. Art. 10, al. 6 DPC
L'autorité d'octroi du permis de construire peut exiger un plus grand nombre de copies.
- Le maître de l'ouvrage précisera dans le formulaire s'il demande un permis ordinaire ou un permis général.
- Les demandes de dérogation seront jointes au dossier (formulaire). Dans l'indication des motifs, le maître de l'ouvrage précisera avant tout les circonstances particulières qui justifient une exception. Art. 34, al. 2 LC
Art. 10, al. 4 DPC
Art. 26 LC
- Le formulaire officiel peut être obtenu auprès du secrétariat des Secrétaires communales et secrétaires communaux bernois.

Art. 10 DPC Présentation de la demande de permis de construire

- 1 La demande de permis de construire est adressée à l'administration communale.
- 2 Le requérant ou la requérante utilisera la formule officielle, qui portera la signature du maître de l'ouvrage, de l'auteur du projet et, en outre, du propriétaire foncier ou de la propriétaire foncière pour les constructions à établir sur sol d'autrui.
- 3 Le plan de situation (art.12 et 13), les plans du projet (art. 14) et d'éventuels autres documents nécessaires (art. 15) seront joints à la demande. Tous les plans seront datés; ils porteront la signature du requérant ou de la requérante et de l'auteur du projet.
- 4 Si le projet nécessite l'octroi d'une dérogation, une requête correspondante sera jointe à la demande de permis. Il convient de la motiver.
- 5 Si le projet est soumis à la législation sur l'énergie ou à celle sur la protection de l'environnement, les documents requis seront joints à la demande.
- 6 Toutes les pièces du dossier doivent être remises en un nombre suffisant de copies, mais au minimum en double exemplaire. L'autorité d'octroi du permis de construire peut en exiger davantage.

Coûts de construction

- A la rubrique "Coûts de construction selon l'art. 11, al. 1, lit. e DPC", il convient de mentionner l'ensemble des coûts, y compris pour les travaux exécutés à titre personnel, mais sans les frais d'élaboration du projet (on entend par là les frais afférents à l'avant-projet, mais pas les honoraires en relation avec les positions CFC 1 à 4), et sans les frais d'acquisition du terrain et d'équipement ni les intérêts du crédit de construction. Selon le Code des frais de construction, cela concerne les positions 1, 2 et 3 (installations d'exploitation, dans la mesure où elles sont indissociables du but d'une construction, p. ex. dans le cas d'une station transformatrice) ainsi que la position 4.
- A la rubrique "Coûts de construction totaux", il y a lieu d'indiquer l'ensemble des coûts, à l'exception des frais d'acquisition du terrain.